# ENTREPRISE - Comment déposer mon DGD ?

Service Client ID Capture (Suzanne) - 2026-05-27 - Situations de travaux / Notes d'honoraires

### Prérequis :

- Votre situation de travaux **précédente** doit être finalisée : votre acompte doit avoir été demandé et le **visa final MOA** émis.

- La saisie des **DGD** n'est possible que pendant la **période mensuelle** déterminée par la maîtrise d'ouvrage (**identique** à celle des situations).
  *Pour rappel : Les dates ouvertes sont indiquées sur la page "Sit. de travaux" du volet Financier :*

  Les demandes d'acompte de AVRIL 2025 peuvent être effectuées du Dimanche 20/04/25 inclus au Mercredi 30/04/25 inclus

***Bon à savoir***:

- Le détail d'une situation s'ouvre en cliquant sur le mois dans la liste de vos situation

- Seule la dernière situation est visible à l'ouverture de la page. Pour afficher toutes vos situations, choisissez la ligne vide dans la liste déroulante au dessus de la colonne Mois.

### Procédure

1) Lorsque la période est ouverte, un bouton **Nouvelles situations** est disponible (encadré en rouge) :

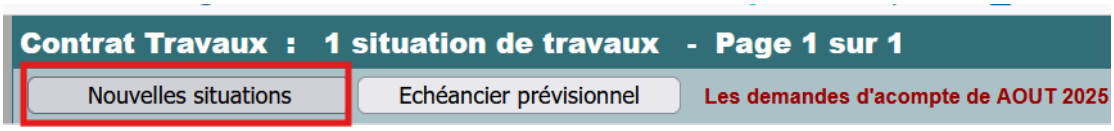


2) Vous aurez accès à votre **DGD** et pourrez, jusqu'à la fin de la période indiquée :

- saisir votre avancement jusqu'à 100% : bouton **Pointage avancement** encadré ci-dessous (notez qu'il peut y en avoir plusieurs, selon le découpage de votre marché et la présence ou non de travaux supplémentaires) :

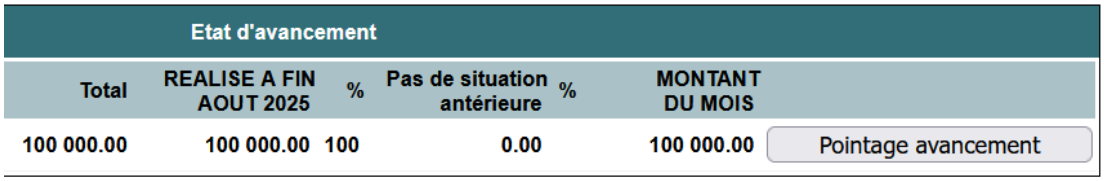


- solder avec DGD : bouton **Solde avec DGD** qui transmettra votre demande au client :

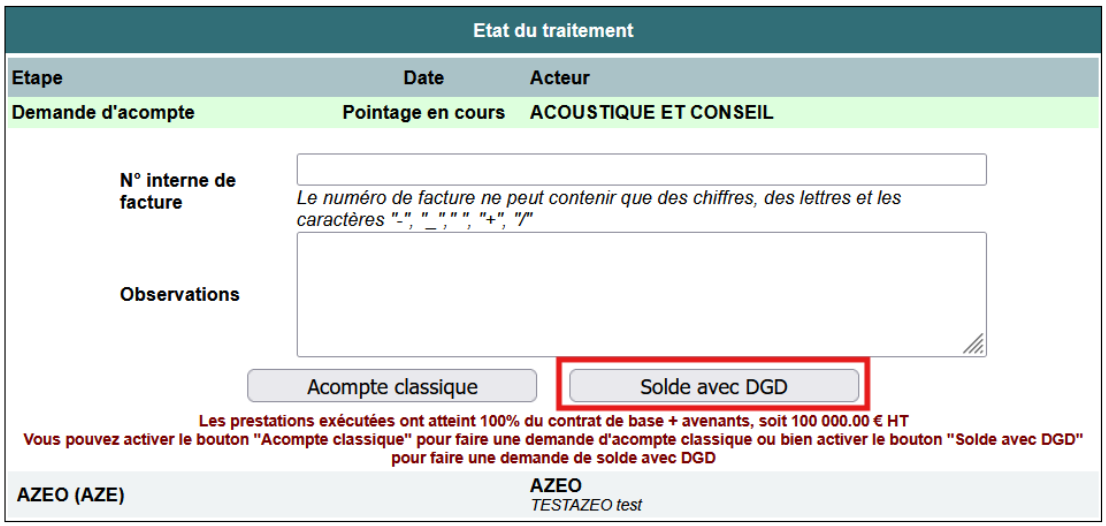


- ajouter des **documents en pièce jointe** si besoin (ce cadre est situé tout en bas de la fiche de situation) :

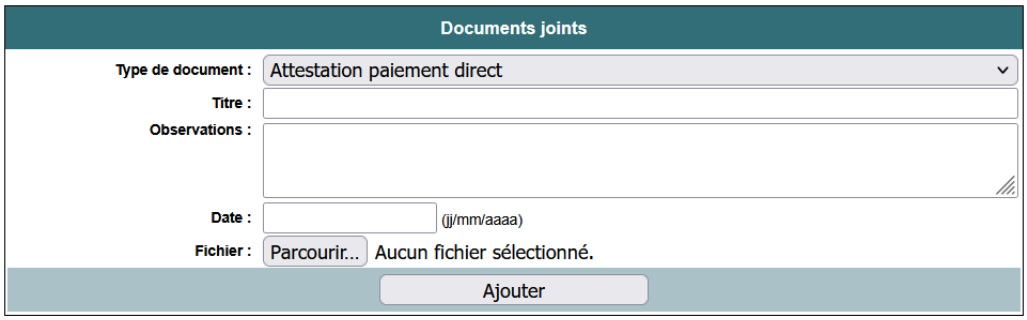


Attention, les paiements direct aussi doivent être finalisés.

Attention, tous les OS ou avenants validés doivent être sur la situation (grâce à leurs bordereaux) et pointés également à 100%.